

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 18 MARS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 18 mars 2024 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 12 mars, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### DÉLIBÉRATION N° 24-31

#### Objet : Mise à jour des AP / CP 2024

Nombre de membres en exercice : 52

#### Etaient présents : (31)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, CAUMONT, DELPRAT, GAUTIER, JASZECK,  
MM. BOCQUET, BOUCHE, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS, JOURNAUX,  
LECUYER (supplée M. DIDIER), MAQUIN, MELLA, MURRU, PINTO DA  
COSTA, PY, VASCONCELOS, ZIGHA.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, MOSOLO, NANTHAVONG (supplée Mme MEGRET),  
POTIER, TORDJMAN,  
MM. BATTAGLIA, KOURDIAN (supplée M. SECNAZI), MAURAY, LAGIER,  
TESSE.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. BARRUET (supplée M. GAUBOUR), FAUVIN.

#### Etaient absents excusés ayant donné procuration : (2)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

M. HADDAD (Pouvoir à M. GENIÈS).

CC CARNELLES PAYS DE FRANCE

M. DIARRA, (Pouvoir à Mme CAUMONT).

#### Etaient absents excusés : (19)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,  
MM. BONNET, DOMETZ, ETHODET NKAKE, GUEVEL, JARRY, LEROUX,  
MALLARD, SERVIÈRES, THOREAU, VENNE, VERMEULEN, YALAP, ZINAOUI.

CA PLAINE VALLEE

Mme SCALZOLARO  
M. GOMES.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. MANSOUX.

#### Etaient absents : (0)

**Monsieur le Président expose :**

En application de l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement.

Les autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur clôture. Elles doivent être révisées et une obligation de présenter un bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du CA.

Sur les 4 autorisations de programme existantes depuis 2023, il est proposé d'actualiser leur montant. Il s'agit :

- De l'habillage du CVE : le montant de l'AP à été revu à la hausse de + 1,5 M€ (les montants de la prestation MOE et des travaux ont été actualisés)
- Gonesse 2 – travaux de construction déchèterie : aucune modification sur le montant de l'AP mais sur le lissage des CP
- Gonesse 2 – Acquisitions foncières : aucune modification sur le montant de l'AP mais sur le lissage des CP
- Biodéchets : aucune modification sur le montant de l'AP mais sur le lissage des CP
- 

N°AP/CP	Libellé operation	AP	ANTERIEUR				CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
			2020	2021	2022	2023				
2022-1	Habillage Cve	18 026 519 €	162 192 €	0 €	233 850 €	697 859 €	795 000 €	4 760 000 €	5 635 760 €	5 741 858 €
2022-2	Gonesse 2 Travaux De Construction Déchèterie	2 800 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 000 €	1 365 000 €	1 365 000 €	
2022-2	Gonesse 2 Acquisitions Foncières	1 300 000 €	0 €	0 €	225 000 €	75 000 €	300 000 €	350 000 €	350 000 €	
2022-3	Biodéchets	2 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	290 500 €	500 000 €	500 000 €	709 500 €
	<b>TOTAL AP/CP</b>	<b>24 126 519 €</b>	<b>162 192 €</b>	<b>0 €</b>	<b>458 850 €</b>	<b>772 859 €</b>	<b>1 455 500 €</b>	<b>6 975 000 €</b>	<b>7 850 760 €</b>	<b>6 451 358 €</b>

Par ailleurs, afin de faciliter le suivi d'exécution des dépenses par projet recensé dans le cadre des AP/CP, un tableau de suivi par nature est proposé pour 2024 :

Visa

N°AP/CP	Libellé operation	AP	CP 2024
2022-1	Habillage Cve	18 026 519 €	795 000 €

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	PROJET BP 2024
UIOM	7213	2031	ARCHITEC	CVE	STRUCT	MOE COUVERTURE ARCHITECTURALE	750 000,00
UIOM	7213	2031	ARCHITEC	CVE	STRUCT	19SVE02 - AMO HABILLAGE CVE	20 000,00
UIOM	7213	2031	ARCHITEC	CVE	STRUCT	RELEVÉ DES RESEAUX ET DIAGNOSTICS STRUCTURE	25 000,00

N°AP/CP	Libellé operation	AP	CP 2024
2022-2	Gonesse 2 Travaux De Construction Déchèterie	2 800 000 €	70 000 €
2022-2	Gonesse 2 Acquisitions Foncières	1 300 000 €	300 000 €

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	PROJET BP 2024
DECH	7212	2031	GONESSE2	GONE	STRUCT-HT	BUREAU D'ETUDES AMO/MOE GONESSE2	70 000,00
AFJU	720	2111	GONESSE2	GONE	STRUCT	Acquisition terrain	300 000,00

N°AP/CP	Libellé operation	AP	CP 2024
2022-3	Biodéchets	2 000 000 €	290 500 €

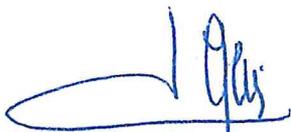
Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	PROJET BP 2024
PRSE	7212	2135	BIODECHET	PREV	STRUCT	BIOSEAUX BIODECHETS	31 575,00
PRSE	7212	2135	BIODECHET	PREV	STRUCT	DOTATION BIOSEAUX EXPERIMENTATION BIODECHETS	181 165,00
PRSE	7212	2135	BIODECHET	PREV	STRUCT	SACS KRAFT BIODECHETS	77 760,00

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les allongements des autorisations de l'habillage du CVE, travaux de construction déchèterie lié à l'opération Gonesse 2, Acquisitions foncières liées à l'opération Gonesse 2 et les Biodéchets.
- **INDIQUE** que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Jean-Claude GENIÈS,  
Président du Sigidurs



Daniel MELLA,  
Secrétaire de séance